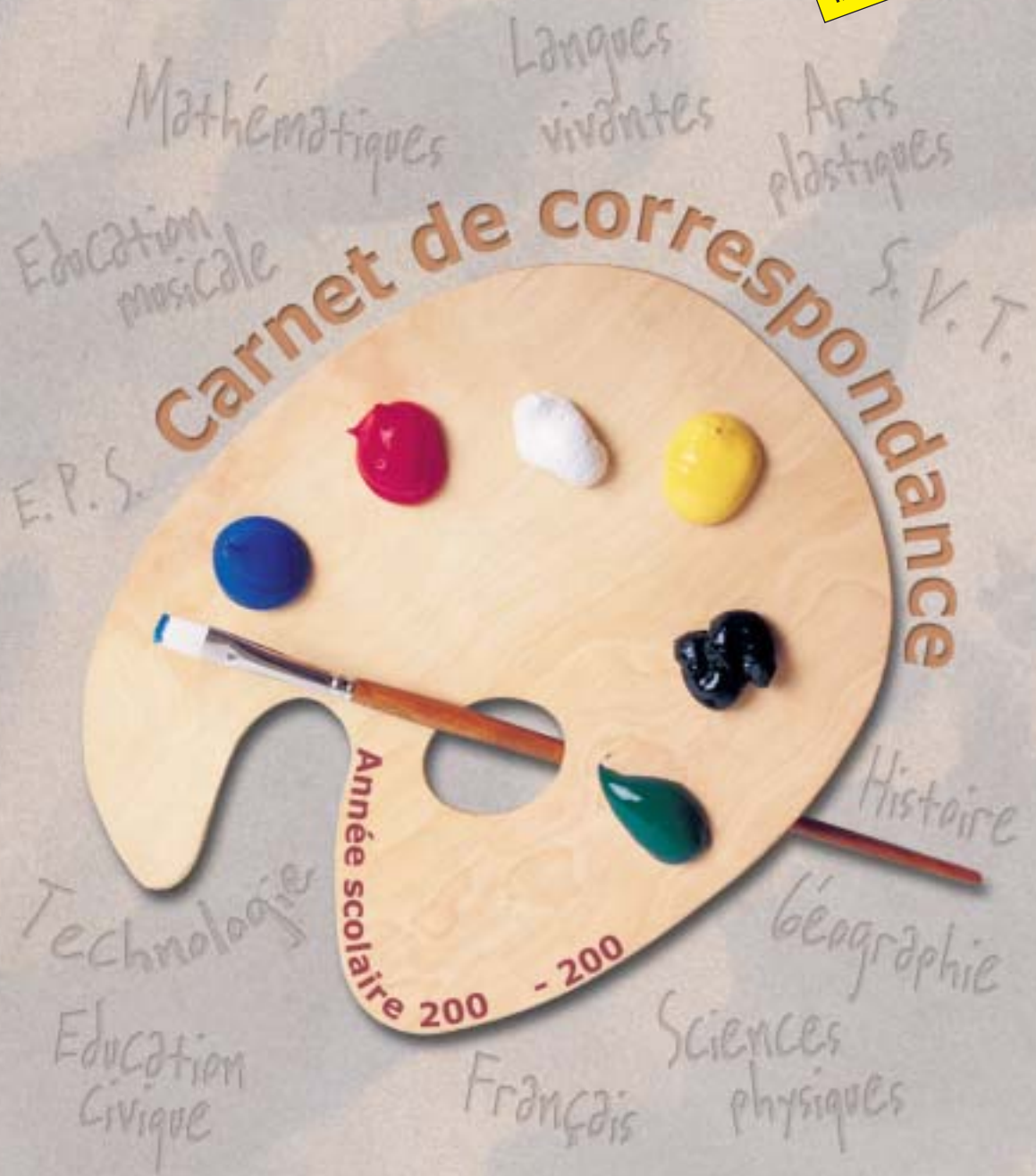


REF. CI-07



Ce carnet de correspondance, que l'élève doit toujours avoir en sa possession, devra rester dans sa présentation initiale : il sera présenté à chaque demande de l'administration ou des professeurs, et visé régulièrement par les parents.